

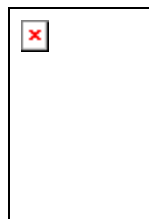


Point presse

Lundi 15 juin 2015



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DE L' AISNE
DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE



La Charte de qualité des accueils de loisirs et de jeunes est un dispositif partenarial associant la Direction départementale de la Cohésion Sociale, le Conseil Départemental de l'Aisne, la Caf de l'Aisne, la Mutualité Sociale agricole de Picardie.

Son objectif : veiller à maintenir et améliorer la qualité des prestations offertes dans les centres de loisirs du département de l'Aisne.

Mise en place en 1998, la Charte de qualité des Accueils Collectifs des Mineurs concerne aujourd'hui 95 % des structures. Des évolutions ont été apportées au dispositif au fur et à mesure du temps : qualité de l'accueil, de l'encadrement, des projets éducatifs et pédagogiques...

En 2015 la Charte de Qualité est revue et s'oriente vers des axes plus porteurs pour répondre aux besoins des familles et des jeunes.

Elle s'adresse à l'ensemble des accueils de loisirs sans hébergement (extrascolaire, accueil de jeunes) dans le but de renforcer la qualité de l'ensemble des accueils de loisirs.

En avril 2015, un appel à projet a été lancé à tous les gestionnaires de structures ACM développant les axes suivants :

- accueil des pré-ados et adolescents,
- accueil des enfants en situation de handicap,
- soutien aux démarches de formations qualifiantes des encadrants,
- implication des familles,
- actions favorisant le développement durable.

Une commission de labellisation s'est déroulée mercredi 13 mai 2015 à la Direction départementale de la cohésion sociale de l'Aisne, en présence des partenaires (CAF, MSA, CD, DDCS) :

- 125 structures ont répondu à l'appel à projet
- 101 structures ont obtenu le label Charte de qualité des ACM, avec des bonifications en fonction des axes précités (de 0 à 5 étoiles)
- 24 structures n'ont pas été retenues (dossiers incomplets, ou hors cadre du dispositif)

Le dispositif « Charte de qualité »

Historique

Le dispositif "Charte Qualité" a été mis en place en 1998, à l'initiative de l'ensemble des institutions concernées par l'accueil en centre de loisirs : Direction départementale de la cohésion sociale, Conseil général de l'Aisne devenu Conseil départemental, Caisses d'allocations familiales de Saint-Quentin et de Soissons devenues Caf de l'Aisne, Mutualité Sociale Agricole de Picardie.

L'objectif de cette «Charte Qualité» était d'améliorer l'aspect qualitatif des Accueils de loisirs sans hébergement (Alsh) destinés aux enfants, de 4 à 17 ans et d'inciter les organisateurs à optimiser la qualité de leur encadrement, de leurs projets éducatifs et pédagogiques.

Le dispositif s'est progressivement déployé sur l'ensemble du département :

- en 1998, 24 structures Alsh adhéraient à la Charte Qualité
- en 2014, elles étaient 143.

Au fil des années, le dispositif a évolué. Une « charte adolescents » a vu le jour pour répondre aux attentes des jeunes et des gestionnaires d'accueil de loisirs.

Descriptif

Les structures ACM qui sont labellisées Charte Qualité obtiennent une bonification de la participation financière du Conseil départemental de l'Aisne, de la Caf de l'Aisne et de la MSA de Picardie à leur fonctionnement. L'adhésion des structures ACM au dispositif est volontaire.

La démarche de labellisation s'appuie en 2015 sur un appel à projet.

Pilotage

- la direction de la cohésion sociale
- la caisse d'allocations familiales de l'Aisne
- la mutualité sociale agricole de Picardie

Rôle et missions de chacun

La Direction départementale de la cohésion sociale de l'Aisne

Mission de la DDCS dans le domaine des accueils collectifs des mineurs (code de l'action sociale et des familles) :

- Contrôle les garanties relatives à la sécurité morale et physique des mineurs et veille au respect de la réglementation,
- Contrôle et conseille sur la mise en œuvre des projets éducatifs et pédagogiques,
- Soutient le développement des projets de qualité et favorise les démarches visant à la qualité des projets éducatifs développés par les organisateurs,
- Informe et accompagne les directeurs et animateurs des structures implantées dans le département.

La mission de la DDCS dans le cadre de la "Charte Qualité" des accueils de loisirs et de jeunes de l'Aisne :

- Participe au pilotage de la charte qualité, de l'organisation des réunions du comité de pilotage de la commission départementale à la sélection des projets,
- Assure le qualité des actions menées par les structures labellisées,
- Inciter les adhérents de la charte qualité à s'impliquer dans une démarche de mutualisation de bonnes pratiques lors des rencontres annuelles organisées par l'Etat..

La Caisse d'Allocations familiales de l'Aisne

La Caisse d'allocations familiales attribue des aides au fonctionnement des structures pour aider les familles inscrivant leurs enfants - âgés de 3 à 17 ans - en Accueil de loisirs sans hébergement.

La Caf a pour objectif d'aider les familles à mieux concilier vie familiale et vie professionnelle en proposant un accueil de qualité adapté aux besoins des jeunes et des parents sous la forme :

- d'une aide financière au fonctionnement des Alsh (prestation de service et aide complémentaire en fonction des quotients familiaux), Charte de qualité),
- d'une aide spécifique des Alsh déclarés, satisfaisant aux obligations réglementaires pour la réforme des rythmes éducatifs (normes et qualifications des encadrants, mise en œuvre d'un projet pédagogique, offre d'activités diversifiées organisées).

La Caf contribue également à la formation de base Bafa et Bafd, perfectionnement ou renouvellement Bafd en prenant en charge une partie des frais engagés par l'organisateur pour assurer la formation de son personnel. Aide attribuée aux organisateurs d'Alsh.

Le conseil départemental de l'Aisne

Partenaire de la démarche Charte Qualité depuis l'origine, le Conseil départemental s'est prononcé favorablement sur le principe d'une nouvelle participation du département au financement des bénéficiaires de la charte qualité.

La Mutualité Sociale Agricole de Picardie

Dans le cadre de sa politique famille et jeunesse, la mutualité sociale agricole de Picardie soutient l'offre des accueils collectifs de mineurs en proposant notamment :

- des aides individuelles aux familles pour l'accès aux loisirs et aux vacances des enfants en accueils collectifs de mineurs, séjour scolaire, collectif et camps, versées en fonction du quotient familial et jusque 20 ans,
- des aides au fonctionnement des structures accueillant des enfants du régime agricole (âgés de 0 à 3 ans et de 4 à 18 ans) sous la forme d'une prestation de service.

La MSA propose également une aide à la formation aux métiers de l'animation (BAFA et BAFD) pour les jeunes à la charge de leurs parents et sans condition de ressources.